

LE CENDREDEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 27 juin 2024

Date et heure de la séance : 3 juillet 2024 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 8

Absents : 2

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - Sandrine BONNET - MM. Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - M. José MAGALHAES - Mmes Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRES - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Damien BONJEAN procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Jean-Marc BRUSTEL procuration à M. Sébastien MORIN - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à Mme Sabrina LARRIEU - M. Pierre MESURE procuration à Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRES - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à Christel MARCHENAY - M. Bruno PONTRUCHER procuration à Mme Karine VALLUY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. José MAGALHAES.

Absents : M. Florian CATINOT - Mme Valérie MONTEIRO.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N° 24/07/03/006

OBJET : Autorisation du Maire à créer un nouveau poste à temps complet dans la filière animation au tableau des effectifs de la commune.

En préambule, Madame BOLIS rappelle à l'assemblée que la commune a procédé, depuis le 1^{er} septembre 2023, au recrutement sur emploi permanent et à temps complet d'un agent contractuel, chargé d'assurer les fonctions de coordonnateur du Pôle Enfance Jeunesse Scolaire.

Ce recrutement dérogatoire avait été rendu nécessaire par le départ pour mutation de l'agent titulaire qui occupait auparavant le poste en question et par le fait que les démarches engagées par la commune pour nommer un nouveau fonctionnaire étaient demeurées infructueuses.

L'agent contractuel qui occupe aujourd'hui le poste de coordonnateur Enfance Jeunesse, au grade de Rédacteur territorial contractuel, a pris la pleine mesure de ses fonctions et donne entière satisfaction.

Ce même agent a mis à profit sa période contractuelle pour passer avec succès le concours externe d'Animateur territorial principal de 2^{ème} classe. Son inscription sur la liste d'aptitude d'accès à ce grade permet aujourd'hui d'envisager une mise en stage et la pérennisation de sa situation, dans un cadre d'emplois qui serait en adéquation avec ses missions et ses responsabilités.

Pour que la nomination de cet agent puisse devenir effective, il est nécessaire qu'un poste à temps complet d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe soit vacant au tableau des effectifs de la commune. Or tel n'est pas le cas à ce jour.

Compte tenu de ces éléments et afin de rendre possible la nomination de l'agent à l'issue de son contrat en cours, le Conseil Municipal est invité à suivre l'avis favorable unanime de la Commission en charge du personnel communal, réunie le 25 juin dernier, et de décider de créer au tableau des effectifs de la commune un poste d'Animateur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème}), à compter du 1^{er} septembre 2024.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 05 JUL. 2024
Reçu en préfecture le 05 JUL. 2024

La Directrice Générale des Services,


Caroline SOULIGOUX.